

Loi sur les étrangers

Objectifs

- Identifier les sources de droit des étrangers.
- Définir le rôle des communes et de l'Office des étrangers en la matière.
- Définir les notions de court séjour, de long séjour ; de séjour, d'établissement; de déclaration d'arrivée et déclaration de présence.
- Distinguer les étrangers ressortissants et non ressortissants (pays tiers) de l'union européenne.
- Déterminer les différentes modalités en ce qui concerne la circulation dans les Etats Schengen.
- Constituer des dossiers relatifs aux différentes demandes prévues par la loi du 15 décembre 1980.
- Déterminer le parcours d'accueil des primo-arrivants et définir le rôle des communes.
- Appréhender la problématique des réfugiés et personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire.
- Déterminer les différences entre le retour volontaire et le retour forcé.
- Définir les critères de délivrance des titres de séjour.

Connaissances préalables

0 → pas de prérequis nécessaire.

Volume horaire

25 heures.

Type de cours

Cours dispensés en journée.

Agrément

Formation agréée de base, nécessitant la réussite de l'examen.

Gestionnaires de formations

Sabine Duveau
+32 (65) 342 505

Sylvie Manette
+32 (65) 342 506

Vanessa Iserbyt
+32 (65) 342 515

hfea.cellulergb
@hainaut.be

